

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE LA MEUSE  
VILLE DE COMMERCY  
PROCÈS VERBAL  
SÉANCE DU LUNDI 3 NOVEMBRE 2025  
AL/NC**

Envoyé en préfecture le 07/11/2025

Reçu en préfecture le 07/11/2025

Publié le

**S<sup>2</sup>LO**

ID : 055-215501222-20251107-2025\_133-DE

**Objet : Solde subvention d'investissement 2024 SIVU des Ouillons**

**N° : DCM\_2025/133**

**PUBLIÉE LE : 11/11/2025**

**L'an deux mille vingt cinq, le lundi 3 novembre à 19 heures 30.**

Les membres du Conseil municipal de la Commune de COMMERCY se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur Jean-Philippe VAUTRIN. Conformément aux articles L2121-10, L2121-12 et L1411-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, la convocation leur a été adressée par mail le 27 octobre 2025.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mesdames et Messieurs les Adjoints :

Patrick BARREY, Martine MARCHAND, Gérald CAHU, Élise THIRIOT, Florent CARÉ, Angélique GÉNART

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux :

Benoît REYRE, Olivier LEMOINE, Claude LAURENT, Sandrine KIEFER, Suzel RICHARD, Bruno MAUD'HEUX, Sylvie ZEIMET, Edmond GUILLERY, Ahmed EZZAHRI, Carole DELAMARCHE, Olivier GUCKERT, Gérard LANDO.

**ONT DONNÉ PROCURATION :**

Annette DABIT donne pouvoir à Élise THIRIOT

Nelly LOMBARD donne pouvoir à Olivier LEMOINE

Laila AHADDAR donne pouvoir à Angélique GÉNART

Martine JONVILLE donne pouvoir à Claude LAURENT

Liliane BOUROTTÉ donne pouvoir à Jean-Philippe VAUTRIN

**ÉTAIENT ABSENTS :**

Mesdames Laetitia SACCHIERO, Jessica LEROY, Céline ADOLPHE et Monsieur Jean-Benoît JANNOT.

**Conseillers en exercice : Présents : 19 - Absents : 4 - Pouvoirs : 5 - Votants : 24**

**Monsieur Patrick BARREY** est désignée secrétaire de séance.

*Vu les statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Ouillons en date du 15 mai 1984 modifiés le 9 décembre 2020 ;*

*Vu la délibération du Comité Syndical du SIVU des Ouillons en date du 26 mars 2024 validant l'appel de participations des communes membres à hauteur de 70% au 26 mars 2024 et le solde à la fin des travaux ;*  
Pour rappel, la commune de Commercy s'est constituée, avec les communes d'Euville et de Vignot, en syndicat intercommunal nommé SIVU des Ouillons, ayant pour vocation la création et l'administration d'une salle polyvalente située à Vignot. Les statuts du syndicat créé prévoient une contribution de la commune de Commercy à hauteur de 45%, les deux autres communes contribuant respectivement à 45% et 10%.

En 2024, le SIVU des Ouillons a effectué les investissements suivants :

- Installation de caméras sur le gymnase ;
- Réfection du plafond de la salle polyvalente ;
- Installation de luminaires.

Le total de ces investissements s'élève à 25 410,30 € TTC. Une subvention au titre de la DETR égale à 7 969,00 € a été notifiée au SIVU des Ouillons. Suite à la réception des factures desquelles est déduite la subvention DETR, le reste à charge s'élève à 17 441,30 €.

Par délibération en date du 24 juin 2024, la Ville de Commercy a versé au SIVU des Ouillons un acompte de 70% (sur la base des dépenses et des recettes prévisionnelles) égal à 5 515,65 €.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :**

- **DE VALIDER** le versement du solde de la subvention d'équipement 2024 égal à 2 332,94 € au profit du SIVU des Ouillons défini ci-dessous
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont prévus au budget primitif 2025 de la commune.

Participation de la commune (45%)	17 441,30 x 45% = 7 848,59 €
Acompte déjà versé	5 515,65 €
Solde participation de la commune	2 332,94 €

Pour extrait certifié conforme et attestation du caractère exécutoire.

**Le Maire  
Jean-Philippe VAUTRIN**

La présente décision est contestable devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.